



Compte-rendu de l'Assemblée générale de la SoPHAU
du samedi 10 décembre 2022

L'assemblée générale ordinaire de la SoPHAU s'est tenue le samedi 10 décembre 2022, de 9h30 à 16h, au siège de l'association : INHA, 2 rue Vivienne, 75002 Paris.

Présents ou représentés (72) : Sabine Armani, Vivien Barrière (r), Alexandra Bartzoka (r), Audrey Becker (r), Nicole Belayche (r), Stéphane Benoist, Jeanne Capelle, Manon Courtois, Jean-Yves Carrez Maratray, Thibaut Castelli (r), Maria Paola Castiglioni, Adeline Grand-Clément (r), Pierre Cosme, Ségolène Demougin (r), Julien Dubouloz (r), Félix Enault, Mathieu Engerbeaud (r), Paul Ernst (r), Arianna Esposito (r), Sylvia Estienne, Julien Faguer, Anne Gagey, Michael Girardin (r), Antonio Gonzales, Catherine Grandjean, Ivan Guermeur (r), Jean-Pierre Guilhembet, Pierre-Olivier Hochard (r), Christine Hoët-van Cauwenberghe (r), Valérie Huet (r), François Kirbihler, Perrine Kossmann, Marie-Claude L'Huillier (r), Jean-Claude Lacam (r), Xavier Lafon (r), Amarande Laffon, Sophie Lalanne, Sophie Laribi-Glaudiel, Patrick Le Roux (r), Sabine Lefebvre, Marine Leroy, Brigitte Lion, Dimitri Maillard (r), Susana Marcos, Virginie Mathé (r), Nicolas Mathieu (r), Valérie Matoian (r), Ségolène Maudet (r), Véronique Mehl (r), Cécile Michel (r), Georges Miroux, Michel Molin, Dominic Moreau (r), Anne-Charlotte Oddon-Panissié, Isabelle Pernin (r), Éric Perrin-Saminadayar (r), William Pillot, Airton Pollini (r), Franck Prêteux, Philippe Régerat, Nicolas Richer, Adrian Robu, Hélène Roelens-Flouneau, Lucia Rossi (r), Annie Sartre-Fauriat (r), Maria Teresa Schettino, Rita Soussignan, Michèle Trannoy, Annie Vigourt, Noémie Villacèque (r), Jean-Louis Voisin (r), Catherine Wolff (r).

Invités (3) : Hédi Dridi, Isabelle Heullant-Donat, Jean-Marie Le Gall.

Membres du bureau (7) : Florence Gherchanoc, Sylvain Janniard, Cyrielle Landrea, Hélène Ménard, Laurence Mercuri, Sylvie Pittia, Manuel Royo.

Excusés (17) : Delphine Acolat, Serge Bardet, Corinne Bonnet, François Cadiou, Marie-Odile Charles-Laforge, Jean-Christophe Couvenhes, Madalina Dana, Élisabeth Deniaux, Anne Gangloff, Nicolas Genis, Christine Guimonnet, Virginie Hollard, Bernard Legras, Virginie Mathé, Clément Sarrazanas, Maurice Sartre, Gaëlle Tallet.

ORDRE DU JOUR

Matin, de 9h30 à 12h :

1. Rapport d'activité du Président
2. Rapport financier du Trésorier
3. Nouvelles adhésions
4. Renouvellement partiel du bureau
5. Bilan des repyramidages et des chaires de professeur junior pour 2022 ; informations sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants et les postes CNRS mis au concours en 2023

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

6. La SoPHAU aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois
7. Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire*
8. Présentation du Congrès de la SoPHAU à Tours les 2 et 3 juin 2023
9. La SoPHAU et ses partenariats en réseau : CoSSAF et Antiquité Avenir
10. Attribution du Prix SoPHAU
11. Questions diverses

Après-midi 13H45-16H15

12. Table ronde : *L'agrégation d'histoire : peut-on/doit-on la réformer ?*

Débat animé par Sylvie Pittia, en présence de Jean-Marie Le Gall (président du jury de l'agrégation externe d'histoire), Isabelle Heullant-Donat (ancienne présidente, professeur d'histoire médiévale à Reims), Antonio Gonzales (président de la 21^e section du CNU), Nicolas Richer (ancien membre du jury de l'agrégation d'histoire).

La séance est ouverte à 9h45.

1. Rapport d'activité du Président

« Chères et chers collègues,

C'est avec grand plaisir que la SoPHAU accueille le prof. Hédi Dridi de l'Université de Neuchâtel. Archéologue, spécialiste du monde punique et du territoire de la Tunisie antique, le prof. Dridi représente l'Association suisse pour l'étude de l'Antiquité avec laquelle nous avons signé une convention en 2020. Du fait de la pandémie et des aléas de nos calendriers c'est la première fois qu'un représentant de l'association helvétique est présent parmi nous. C'est également pour moi l'occasion de renouveler mes remerciements à notre collègue Pierre Frölich d'avoir bien voulu le 11 juin dernier représenter la SoPHAU au congrès de la Mommsen-Gesellschaft à Cologne, et y prendre la parole. C'est enfin l'occasion de rappeler que, même s'ils restent encore relativement formels, ces échanges avec nos partenaires étrangers (Allemands, Italiens et Suisses) sont indispensables si nous voulons envisager des activités communes. À ce titre, je veux signaler que notre ancienne présidente – Sylvie Pittia – a eu l'honneur d'être choisie comme experte étrangère pour l'attribution du premier prix de thèse décerné par la CUSGR, notre partenaire italien. Notre initiative pour la promotion des thèses semble avoir ainsi fait des émules. Notons aussi qu'Umberto Roberto, représentant de la CUSGR, participera au colloque de la SoPHAU au printemps 2023 ; nous y reviendrons. On ne peut que se féliciter de ces échanges avec la Mommsen, la CUSGR et l'ASEA, certes encore limités mais qu'il est de l'intérêt de tous de voir se développer concrètement, même si apprendre à se connaître prend du temps.

Le temps d'ailleurs n'épargne malheureusement personne et ce m'est un triste devoir de saluer la mémoire des collègues dont la disparition nous a été signalée depuis l'assemblée générale de décembre dernier et dont les hommages sont publiés sur le site de la SoPHAU : je veux citer Marie Françoise Baslez, Jeannine Boëldieu-Trevet, Michel Gayraud, Juliette de La Genière, Christian Le Roy, François Lissarrague, et Paul Veyne¹.

Que leurs proches, leurs amis et leurs élèves et anciens élèves soient assurés de notre sympathie.

Concernant la vie courante de notre association, je voudrais maintenant rappeler quelques chiffres comme un état des lieux. Nous comptons, à ce jour 218 membres ayant acquitté leur cotisation, et j'incite ceux qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en conformité avec nos obligations. Il faut également continuer à inciter non seulement de jeunes collègues récemment élus à adhérer mais aussi à faire ré-adhérer ceux plus anciens qui, pour diverses raisons, se sont éloignés de la SoPHAU.

Comme Sylvain Janniard – notre trésorier qui veille très efficacement aux finances – vous le montrera, notre association est en bonne santé financière mais ne vit que de la contribution volontaire de ses membres et du dévouement de ses représentants. Être à jour de ses cotisations est indispensable en particulier pour voter – et nous nous prononcerons tout à l'heure sur l'adhésion de plusieurs nouveaux membres, ainsi que, conformément à nos statuts, sur le renouvellement partiel du bureau. Le mandat de notre trésorier venant à son terme, ce dernier a souhaité présenter à nouveau sa candidature à vos suffrages.

¹ À la date de diffusion de ce compte-rendu, nous sommes au regret de devoir mentionner aussi les décès de Nancy Gauthier et de Claude Mossé, survenus depuis l'assemblée générale.

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Outre le prix SoPHAU dont Florence Gherchanoc va nous dévoiler tout à l'heure le lauréat 2022, nous aurons le plaisir de voir publier au printemps l'ouvrage de Jérémy Clément, Prix SoPHAU 2019, intitulé *Les cultures équestres du monde hellénistique. Une histoire culturelle de la guerre à cheval (ca. 350 - ca. 50 a. C.)*, dans la collection « Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine ».

Les 2 et 3 juin prochains aura lieu à Tours le colloque de printemps de la SoPHAU qui portera sur le nouveau programme de l'agrégation. Son organisation est assurée par une équipe qui comprend Sylvain Janniard et Hélène Ménard, Sylvie Crogiez-Pétrequin et moi-même. Parallèlement S.J. et H.M. ont accepté la lourde charge de proposer dès l'été dernier une bibliographie de CAPES courte pour la revue *Historiens & Géographes* et viennent d'achever la bibliographie longue qui paraîtra en février. Frédéric Hurlet, Agnès Bérenger, Sylvie Crogiez et Sabine Lefebvre ont été sollicités pour la relire et nos deux collègues mettront ensuite en chantier la bibliographie d'Agrégation proprement dite. Je tiens tout particulièrement à les remercier de ce travail aussi ingrat que nécessaire et les laisserai tout à l'heure entrer plus avant dans le détail de notre colloque 2023.

Concernant la préparation des autres manifestations que nous organisons ou auxquelles nous participons, je signale que Gaëlle Tallet s'est chargée au titre du bureau de concevoir et de présenter une nouvelle carte blanche aux RVH de Blois qui porteront en octobre prochain sur les vivants et les morts. Ceux de cette année avaient pour thème la mer et Sylvie Pittia avait proposé le 8 octobre une carte blanche transpériodique sur les fortunes et infortunes d'armateurs qui a rencontré un joli succès. De son côté, C. Landrea, également membre du bureau d'Antiquité Avenir a animé le même jour une seconde carte blanche intitulée « Belle(s) île(s) en mer(s) : l'insularité antique comme miroir de l'altérité ? »

C'est maintenant l'occasion d'évoquer nos relations avec nos partenaires d'AA, des Nocturnes de l'Histoire et du CoSSAF.

Du côté d'AA, les États Généraux de l'Antiquité (EGA) pilotés pour la SoPHAU de façon tout à fait remarquable par Virginie Hollard se dérouleront comme prévu à Lyon les 12-13 mai prochains et seront accueillis par l'université Lumière Lyon 2 et l'ENS. Le programme en voie de finalisation nous a été présenté lors de l'assemblée générale d'AA le 19 novembre dernier qui a validé ses principales orientations. Nous reviendrons sur le détail du programme dans le déroulé de la matinée.

Les prochains Nocturnes de l'Histoire auront lieu le 29 mars. La liste des propositions d'animations (une quarantaine) de cette année a été arrêtée et validée lors de la réunion qui s'est tenue ce 5 décembre avec les représentants des associations d'historiens des autres périodes. J'attire votre attention sur la disproportion, certes explicable, entre Paris et sa région et la province (de 12 à 1) et sur la bonne tenue de l'antiquité par rapport aux autres périodes (8 sur 40). Je ne peux que nous inciter à persévérer, surtout en province, à proposer des animations historiques dans notre discipline.

J'en profite pour signaler également que Dominique Valérian, vient d'achever son second mandat à la tête de la SHMESP et que notre collègue médiéviste Claire Soussen, professeure à l'université de Boulogne, en a été élue présidente. La SoPHAU remercie D. Valérian de sa longue et fructueuse collaboration avec notre association et félicite de son élection la nouvelle présidente de la SHMESP, ainsi que le nouveau bureau qui a été élu.

Le calendrier des temps forts de l'année 2023 se dessine pour l'instant ainsi :

- Nocturnes de l'Histoire : 29 mars
- EGA : Lyon, 12-13 mai
- Colloque SoPHAU : Tours, 2-3 juin (avec AG)
- Rendez-vous de l'Histoire : Blois, octobre 2023.

Avant de conclure, j'ajouterai un dernier point concernant le Collège des Sociétés savantes académiques de France où Laurence Mercuri et moi-même représentons la SoPHAU, tandis que Sylvie Pittia est élue au CA où elle représente les SHS. Le CoSSAF a procédé à un renouvellement partiel ordinaire de ses instances et prévoit de tenir son colloque annuel à Rennes les 6 et 7 avril. Pour ce qui nous concerne plus directement, le CoSSAF dans une note intitulée « Repenser collectivement la formation initiale des enseignants » qu'il a publiée en octobre a pris position face à la réforme de la formation initiale des enseignants de 2019. Il dresse un bilan mitigé de celle-ci, en particulier sur la faiblesse des enseignements disciplinaires dans les masters MEEF, et formule huit propositions parmi lesquelles on notera le renforcement souhaité du lien entre formation et recherche par rapport à la didactique et l'accent mis sur l'importance de la formation continue qui devrait être facilitée pour les collègues du secondaire.

Le même CoSSAF – dans sa commission Doctorat - a eu à se pencher sur la multiplication des cas de refus par les rectorats de mise à disposition des enseignants ou futurs enseignants ayant obtenu qui, une

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

allocation doctorale, qui un poste d'ATER en seconde vague. Il envisage une action à son niveau dans les mois à venir. Le bureau de la SoPHAU a également été alerté en ce sens, le cas se posant avec l'Académie de Versailles pour un de nos collègues bénéficiaire d'un contrat doctoral. J'ai écrit à la rectrice pour l'inciter à accorder le détachement demandé et je viens d'apprendre que la démarche, renforcée par celle du Président de l'université concernée, a abouti de la manière la plus discrète. Même si elle peut paraître éloignée de ces préoccupations très concrètes et qui touchent directement la carrière de futurs collègues, la réflexion à laquelle nous vous proposons de participer cet après-midi sur la manière d'envisager l'avenir de l'agrégation d'histoire n'est pas sans liens avec de possibles évolutions de la formation des enseignants. Une vision prospective peut aider à anticiper d'éventuels changements sans avoir à les subir passivement, et quelque part, entre dans le périmètre des missions de la SoPHAU.

L'enquête faite auprès de nos correspondants sur le repyramidage des postes et les chaires junior ne mentionne cinq repyramidages (dont deux possibles en 21^e section) ; le mouvement semble plutôt se faire en direction soit de la 22^e section soit de sections scientifiques, à l'exception de la 18^e à Paris 1 ou en 8^e à Caen.

À ce jour, une vingtaine de demandes de création de postes ou de renouvellement à la suite de départs en retraite nous ont été signalées mais comme vous le montrera le tableau ci-après nombre de postes restent gelés. N'hésitez pas à nous faire remonter les informations dont vous auriez connaissance par ailleurs.

Du point de vue de l'encadrement, la situation est en effet relativement critique au vu de l'augmentation générale, constatée par tous, du nombre des étudiants entre 2013 et 2020 (19%), en particulier en premier cycle (+24%), de la baisse du nombre de doctorants (-8%) et de la très faible croissance des effectifs enseignants, toutes disciplines confondues (3%). Le résultat est celui que nous constatons quotidiennement : une chute du taux d'encadrement pédagogique de -17% et une baisse de titularité des enseignants (2%) tandis qu'augmente le recours aux contractuels +17%, aux doctorants et ATER, +14% d'E-EC contractuels (hors vacataires). Le fait que ces chiffres soient enfin publiés par la « Conférence des praticiennes et praticiens de l'enseignement supérieur et de la recherche » invite à s'en saisir pour défendre la pérennité et le développement de nos métiers tant au niveau associatif que dans le cadre universitaire de chacun.

Pour conclure, je ne dirai jamais assez l'importance du travail du bureau qui m'assiste et en particulier de notre secrétaire, Laurence Mercuri, et de Cyrielle Landrea qui la seconde. La première assure la rédaction de la Lettre institutionnelle qui touche actuellement 329 collègues, l'autre celle du Bulletin d'informations scientifiques diffusée à un peu plus de 600 personnes, ainsi que la tenue du compte twitter de la SoPHAU qui compte près de 850 abonnés. Vous trouverez sur la page des annonces scientifiques du site de la SoPHAU les informations nécessaires pour la diffusion de vos parutions et des manifestations que vous organisez, sachant toutefois que l'annonce de ces dernières doit se faire au moins 15 jours à l'avance. C'est également à Laurence Mercuri que l'on doit la mise à jour constante du site internet où, je le rappelle, vous trouverez les informations qui concernent notre communauté et que je ne peux que vous conseiller de mettre dans vos « favoris ».

Le rapport moral du Président est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Nombre de votants : 70

Pour : 70

Le rapport moral de la Présidente est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier du Trésorier

Le bilan financier de l'année 2022 montre une trésorerie simplement maintenue à l'équilibre. Au 07/12/2021, l'encours global est de **23 741 €**, répartis entre **1 545 € sur le CC BRED** et **22 196 € sur le Livret A BRED**. Le volume important de l'épargne permet, grâce aux intérêts perçus, de couvrir les frais de gestion du compte courant et constitue une réserve utile si le montant des cotisations annuelles devrait continuer à être à peine supérieur aux dépenses engagées régulièrement par notre Société.

En effet, le nombre de sociétaires à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale est de **218**, pour un apport total de **7 544 €**, tandis que les dépenses de l'année se sont élevées à **7 215 €**. Il convient de déplorer la diminution notable du nombre de sociétaires versant régulièrement leur cotisation par rapport à 2021 (**235**), nombre qui représentait lui-même un étiage. Le solde positif du **compte courant** a été maintenu

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

grâce au reliquat financier substantiel de l'année 2021 et grâce à la générosité de plusieurs sociétaires, qui ont réglé de façon anticipée leur cotisation 2023².

Le Trésorier rappelle une nouvelle fois que la régularité des versements constitue la garantie d'un fonctionnement facilité de la Société, permet l'anticipation des dépenses et limite aussi les courriers de relance. Il invite les sociétaires, et tout particulièrement les correspondants, à diffuser les actions de la Société au sein de leur établissement et à inciter nos collègues, y compris les plus jeunes, à adhérer ou à réadhérer à la SoPHAU. Pour le règlement de la cotisation annuelle, le virement « permanent » sur le compte SoPHAU (virement automatique à date anniversaire, annulable à tout moment), demeure la solution la plus simple et la plus pratique pour la gestion de la Trésorerie. Les modalités en sont rappelées sur le vademecum du sociétaire, téléchargeable sur le site de la Société (<https://sophau.univ-fcomte.fr/index.php/la-sophau/cotisation>)

Il convient donc dans ces circonstances de remercier l'ensemble des sociétaires demeurés fidèles à la SoPHAU, et tout particulièrement les sociétaires qui ont versé des cotisations de soutien (M. Bonnefond-Coudry, C. Bonnet, S. Bouffier, P. Ellinger, M. Engerbeaud, A. Ferlut, C. Grandjean, J.-P. Guilhembet, V. Huet, A. Jacquemin, P. Le Roux, J.-L. Lamboley, F. Ruzé, G. Tallet, A. Tourraix) ou de membres bienfaiteurs (G. Bouyssou, A. Gonzales, M. Royo, M.-T. Schettino).

Outre le financement de nos deux AG de juin et décembre (2 287 €), le principal poste des dépenses de la Société est le versement aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille Université de la subvention pour publication accordée à l'ouvrage tiré de la thèse de Jérémie Clément, lauréat du **Prix SoPHAU** en 2019 (1 500 €). Suivent, par ordre d'importance, le financement des réunions régulières du Bureau (1 205 €) et des missions de membre de la SoPHAU pour la représenter aux AG du COSSAF, d'Antiquité Avenir, de l'APLAES et à la Mommsen Tagung (870 €). Par rapport aux deux exercices précédents, les frais plus élevés liés aux réunions du Bureau et aux missions en lien avec les objets de notre association, sont explicables par l'organisation de nouveau systématique des manifestations et des activités universitaires en présentiel. La participation de la SoPHAU aux RDV de l'Histoire à Blois a représenté le 5^e poste des dépenses, à hauteur de 794 €.

Le Trésorier espère que son rapport confortera les Sociétaires dans l'intérêt de continuer à donner à la SoPHAU les moyens financiers de son action, en particulier pour l'année 2023 qui verra l'organisation à Tours en juin du colloque bisannuel consacré à la nouvelle question d'histoire ancienne mise au concours de l'agrégation.

Le rapport financier du Trésorier est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Nombre de votants : 72

Pour : 68

Blanc : 1

NPPV : 3

Le rapport financier du Trésorier est approuvé.

3. Demandes d'adhésion

L'assemblée est amenée à voter sur les demandes d'adhésion des doctorants et docteurs non-titulaires de l'enseignement supérieur. Dix demandes ont été présentées au cours du semestre écoulé, émanant de :

Huit doctorants :

Manon Courtois est agrégée d'histoire et doctorante contractuelle chargée d'enseignements en histoire romaine à Sorbonne Université. Elle est inscrite en première année de doctorat sous la direction de Michèle Trannoy et François Lefèvre. Sa thèse s'intitule : *Rome, la mer Ionienne et le golfe de Corinthe : histoire de la pénétration romaine en Grèce de l'Ouest (deuxième moitié du III^e s. av. n. è. – première moitié du II^e s. av. n. è.)*.

Jean-Baptiste Refalo-Bistagne est certifié d'histoire-géographie et doctorant contractuel chargé d'enseignements en histoire romaine à Nancy. Il est inscrit en première année de doctorat à l'université de Lorraine en cotutelle avec Rome-La Sapienza, sous la direction de François Kirbihler et Gianluca Gregori.

² À la date de diffusion du compte-rendu, le nombre de sociétaire est de 232. Nous rappelons ici qu'il est encore possible de régulariser sa situation en suivant ce lien : <https://sophau.univ-fcomte.fr/index.php/la-sophau/cotisation>

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Sa thèse s'intitule : *Gouverneurs, empereurs, koïnon et cités d'Asie, de César à Néron : les proconsuls d'Asie, éléments essentiels du dialogue entre les provinciaux et le centre*

Flavie Fontaine est certifiée d'histoire-géographie et doctorante contractuelle chargée d'enseignements en histoire grecque à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle est inscrite en deuxième année de doctorat sous la direction de Bernard Legras. Sa thèse s'intitule : *Activités économiques des reines et princesses hellénistiques : un autre pouvoir au féminin ?*

Marine Leroy est agrégée de Lettres Classiques et doctorante contractuelle chargée d'enseignements en histoire romaine à l'université de Rouen-Normandie. Elle est inscrite en deuxième année de doctorat sous la direction de Pierre Cosme. Sa thèse s'intitule : *Les adresses à des divinités par des corps de troupe de l'armée romaine sous le Haut-Empire*.

Virgile Mayo est certifié d'histoire-géographie et doctorant contractuel chargé d'enseignement en histoire romaine. Il est inscrit en deuxième année de doctorat à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines en co-tutelle avec l'université de Padoue, sous la direction de Vincent Puech et Maria Cristina La Rocca. Sa thèse s'intitule : *Les processus identitaires dans l'Italie ostrogothique (493-554) : interactions sociales et spatiales*.

Lucie Cazes est agrégée d'histoire et doctorante contractuelle chargée d'enseignements en histoire romaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est inscrite en troisième année de doctorat sous la direction de François Chausson. Sa thèse s'intitule : *Les Antonins et l'Italie d'au-delà du Pô (117-192 apr. J.-C.)*.

Guillaume Gass, professeur certifié en poste en Alsace, prépare un doctorat depuis 2020 à l'université de Strasbourg en cotutelle avec l'université de Cologne, sous la direction de Michel Humm et Karl-Joachim Hölkeskamp. Sa thèse s'intitule : *Reproduction et mobilité sociales des familles nobles romaines républicaines (vers 300-50 av. J.-C.)*.

Aurélien Landon, professeur certifié en poste en Alsace et vacataire à l'université de Mulhouse, prépare une thèse depuis 2018 à l'université de Strasbourg, sous la direction de Michel Humm. Sa thèse s'intitule : *Les commandants de l'armée romaine républicaine de la seconde moitié du IV^e s. à la fin du I^{er} s. avant notre ère. Approche prosopographique*.

Deux docteurs :

Clément Bady, agrégé d'histoire et membre de 2^e année à l'École française de Rome, a soutenu sa thèse en 2021 à l'université Paris Nanterre et a été qualifié par le CNU. Préparée sous la direction de Frédéric Hurlet, la thèse a pour titre : *La Rome des pepaideumenoï. Mobilité, patronage et sociabilité des élites intellectuelles hellénophones dans la Rome du Haut-Empire (31 av. J.-C. – 235 ap. J.-C.)*. Depuis sa soutenance, C. Bady est engagé dans un projet postdoctoral sur les Grecs de la cour impériale à l'époque romaine. Il est l'auteur de plusieurs articles et d'une direction d'ouvrage.

Guillaume de Méritens de Villeneuve, certifié d'histoire-géographie et membre de 3^e année à l'École française de Rome, a soutenu sa thèse en 2018 à l'université de Toulouse et a été qualifié par le CNU. Préparée sous la direction de Jacques Alexandropoulos (Toulouse) et Arnaud Suspène (Orléans), la thèse s'intitule : *Les fils de Pompée et leur entourage politique (46-35 av. J.-C.)*. Sa publication est annoncée pour 2023 à l'École française de Rome. Il est l'auteur de plusieurs articles.

Les demandes d'adhésion des doctorants et des jeunes docteurs sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Nombre de votants : 72

Pour : 72

Toutes les demandes d'adhésion sont approuvées à l'unanimité.

4. Renouvellement partiel du bureau.

Était sortant : Sylvain Janniard.

Était candidat : Sylvain Janniard.

Le candidat se présente brièvement et sa candidature est soumise à l'approbation de l'assemblée.

Nombre de votants : 73

Pour : 73

Sylvain Janniard est déclaré élu à l'unanimité.

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

5. Bilan des repyramidages et des chaires de professeur junior pour 2022 ; informations sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants et les postes CNRS mis au concours en 2023

À ce jour cinq **repyramidages** sont connus, deux acquis, trois en cours :

- Bordeaux : Histoire grecque
- Toulouse : Histoire romaine
- Lille : Histoire ancienne (en cours)
- Rennes : deux postes 21^e section (en cours)
- Rouen : un poste en 21^e section (et un autre en 8^e) (en cours)

Deux **chaïres de professeur junior (CPJ)** ont été attribuées cette année en 21^e section :

- Lille / HALMA : Antiquité tardive
- Nice / CEPAM : Intelligence artificielle pour l'archéologie et l'histoire (CNU 26, 20, 21)

La discussion s'engage sur les CPJ et la position de plusieurs universités et laboratoires est évoquée. Certains d'entre eux ont refusé par principe les CPJ : Sorbonne Université, ArTeHis-Dijon, Ista-Besançon. Ailleurs, la situation est plus contrastée. L'université de Tours est hostile aux CJP mais les laboratoires de sciences exercent une forte pression ; à Nice, la chaire aurait été imposée par la direction du CNRS. À l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la présidence encourage les demandes de création de CPJ ; le conseil de l'UFR d'histoire a voté une motion de principe contre les CPJ en demandant « la mise en place d'une consultation générale préalable de toutes les instances (conseils de laboratoire et sous-sections) sur le principe des chaires de professeur junior, sur les profils déposés et sur les procédures à suivre, avant examen ultérieur en conseil d'UFR ». Il a également déclaré se réserver « le droit de revoir la hiérarchisation des publications de postes suite aux demandes de CPJ par les laboratoires » (pour que les mêmes laboratoires ne soient pas servis deux fois). À noter que le LAMOP en histoire médiévale a refusé les CPJ.

Avec les précautions indispensables, le président donne ensuite des informations sur les **postes d'enseignants-chercheurs susceptibles d'être ouverts au recrutement en 2023** sous réserve de validation (en cours ; les intitulés sont indicatifs). Il précise que la liste a été établie d'après les remontées des correspondants et les informations données en assemblée générale et n'est peut-être pas complète.

Sept postes de **maîtres de conférences** connus et à confirmer :

- Lille : Histoire ancienne (profil recherche : Histoire grecque)
- Lyon 3 : Histoire romaine
- Pré- et protohistoire (sections 20 et 21)
- Pau : Histoire de l'art antique (profil romain)
- Toulouse : Histoire grecque (religion, politique et société, humanités numériques)
- Paris 1 Panthéon Sorbonne : Histoire de l'Empire romain
- Paris 8 : Histoire romaine

Treize postes de **professeurs des universités** connus et à confirmer :

- Aix-Marseille : Archéologie et histoire de l'art antiques (profil romain)
- Besançon : Histoire romaine (départ à la retraite)
- Bordeaux : Histoire romaine (départ à la retraite)
- Caen : Histoire romaine (départ à la retraite)
- Histoire grecque (départ à la retraite)
- Dijon : Histoire grecque (départ à la retraite)
- Lille : Égyptologie (histoire, archéologie et littérature)
- Le Mans : Histoire romaine
- Nantes : Histoire romaine (Empire)
- Rouen : Histoire grecque

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Évry Val d'Essonne :	Histoire romaine (départ en retraite d'un MC et transformation du support en PU)
Paris 1 Panthéon-Sorbonne :	Archéologie romaine (départ à la retraite)
Paris Nanterre :	Histoire de l'art et archéologie de Rome et des mondes romains ; architecture et arts visuels (départ en retraite)

Postes gelés :	
Sorbonne Université :	MC en Histoire ancienne (et poste permanent de PRAG en histoire romaine gelé également après départ en retraite)
Grenoble :	PU en Histoire grecque (situation incertaine quant à la publication)
Limoges :	PU en Histoire ancienne
Nice :	PU en Histoire grecque (depuis 2006 ; pas de rang A en hist. anc. depuis 2019)

Poste non obtenu et fléché vers une autre spécialité :	
Strasbourg :	Histoire grecque (au profit d'un poste en histoire des religions)

Postes de chercheurs CNRS publiés le 5 décembre 2022 au titre de la campagne 2023 :

- n° 32/02 : 5 chargés de recherche classe normale, dont prioritairement :
 - 1 sur le thème « Les sociétés antiques et médiévales face aux variations climatiques et aux changements environnementaux » ;
 - 1 sur le thème « Images et cultures visuelles dans l'Europe médiévale ».
- n° 32/01 : 6 directeurs de recherche de 2^{de} classe.

Pour les recrutements au CNRS, est évoqué le compte-rendu diffusé par la section 32 du CNRS à l'issue de la réunion qu'elle avait organisée le 29/11/22 à destination des laboratoires et des chercheurs. Le PDG du CNRS a promis la publication de postes supplémentaires aux concours 2023 : +270 postes de chercheurs ; +300-350 postes d'IT ; +5 postes de DR externes (réservés aux chercheurs étrangers). La section 32 déplore qu'aucun de ces postes ne profite à l'INSHS. En section 32, le nombre de postes annoncés pour 2023 s'élève à 5 comme l'année dernière et ne comble pas les départs à la retraite. La section 32 précise qu'il faut aussi penser à postuler dans les CID (commissions interdisciplinaires) ; une cinquième est créée pour 2023, la CID 55 « Sciences et données ». Enfin, la section 32 exprime son refus de participer au recrutement sur chaires de professeur junior.

Antonio Gonzales prend ensuite la parole au titre de président de la 21^e section du CNU. Pour la session 2023, le nombre de candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences a fortement diminué : 237 candidatures (avant examen de la recevabilité des dossiers). La section a donc perdu entre 60 et 70 candidats en quatre ans de mandature.

La qualification aux fonctions de professeur des universités, qui subsiste seulement pour les docteurs qui ne sont pas maîtres de conférences ou chargés de recherche titulaires, a attiré une vingtaine de candidatures. Sept sont recevables.

Il est évident que la section subit une désaffection des candidatures à la qualification.

La fin de la mandature est prévue pour septembre 2023 si elle va bien jusque-là car certains éléments suscitent l'inquiétude : à ce jour les sections n'ont aucune information sur l'après 2023 ; les attributions des sections n'ont cessé de diminuer puisque le RIPEC et les repyramidages (pour lesquels le bruit circule qu'il y aurait des modifications) ne sont pas de leurs ressorts et qu'elles ne conservent plus que les qualifications aux fonctions de MC en nombre décroissant.

Ces signes convergents révèlent un phénomène de fond qui concerne toutes les sections CNU.

6. La SoPHAU aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Rappel est fait de la manifestation organisée par Sylvie Pittia au titre de la SoPHAU pour les Rendez-Vous de l'Histoire 2022 : « Fortunes et infortunes d'armateurs : de Trimalcion à Onassis ». La table ronde réunissait Isabelle Heullant-Donat (histoire médiévale, Reims) en qualité de modératrice, Gilbert Buti (histoire moderne, Aix-Marseille), Élisabeth Crouzet-Pavant (histoire médiévale, Sorbonne Université), Jean-Pierre Dormois (histoire contemporaine, Sciences Po Bordeaux). Elle a été animée par Manuel Royo, qui remplaçait Sylvie Pittia empêchée.

La SoPHAU déposera une nouvelle « carte blanche » pour l'édition 2023. Celle-ci est en cours de montage par Gaëlle Tallet, membre du bureau. Le Président rappelle que les propositions sont chaque année plus nombreuses (environ 700) et qu'il est donc remarquable que la SoPHAU soit retenue pour présenter une table ronde depuis plusieurs années. Ce succès est notamment assuré par le caractère diachronique des tables rondes de la SoPHAU.

La SoPHAU a été aussi à l'initiative d'une « carte blanche » accordée au réseau Antiquité Avenir, grâce à Pierre-Olivier Hochard et Cyrielle Landrea : « Belle(s) île(s) en mer(s) : l'insularité antique comme miroir de l'altérité ? ». Une nouvelle proposition sera présentée au Directoire d'AA par les deux collègues l'année prochaine.

7. Informations sur les *Nocturnes de l'Histoire*

La cinquième édition des *Nocturnes de l'Histoire* se déroulera le mercredi 29 mars 2023. Sylvie Pittia, membre du comité de pilotage, annonce qu'une quarantaine de projets viennent d'être labellisés au titre de cette session. Elle exhorte à une plus grande mobilisation des collègues pour couvrir tout le territoire, le dossier de présentation des projets est très léger et on devrait pouvoir avoir entre 60 et 70 projets chaque année. Les NDH recueillent un bon écho auprès des musées et des bibliothèques. Les étudiants de master et les doctorants répondent positivement aux propositions de collaboration et s'investissent, il faut faire davantage appel à eux. Le chantier qui attend le comité de pilotage au 1^{er} semestre 2023 concerne le transfert du site vers un autre hébergeur. Pour finir, S. Pittia félicite et remercie les membres de la SoPHAU qui se sont engagés pour la session 4 des NDH.

8. Présentation du Congrès de la SoPHAU à Tours en 2023

Le prochain congrès de printemps de la SoPHAU, organisé par les collègues de Tours Sylvie Crogiez-Pétrequin, Sylvain Janniard, Hélène Ménard et Manuel Royo, se déroulera à l'université de Tours (site des Tanneurs) les 2 et 3 juin 2023. Il sera consacré à la nouvelle question d'histoire ancienne à l'agrégation : « Gouverner un empire, 284-410 apr. J.-C. », et proposera une mise au point épistémologique et historiographique sur les tendances récentes de la recherche sur la question du concours. Le programme prévisionnel est le suivant :

Laurent Brassous (La Rochelle) : Les lieux de pouvoir dans l'empire
Jean-Michel Carrié (EHESS) : Les armées et le gouvernement de l'Empire
Magali Coumert (Tours) : Le pouvoir et les populations extérieures à l'empire
Sylvie Crogiez (Tours) : La circulation de l'information dans l'empire
Sylvain Destephen (Paris Nanterre) : Les spécificités du gouvernement de l'Orient romain
Christel Freu (Rouen) : Les interventions du pouvoir dans les domaines économiques
Christophe Goddard (CNRS – ENS Paris) : Le pouvoir impérial et les religions dans l'empire
Stéphanie Guédon (Limoges) : Les frontières de l'empire
Jérémy Chameroy (RGZM, Mayence) : Le pouvoir et la monnaie
Christophe Hugoniot (Tours) : Le gouvernement impérial et les cités
Hélène Ménard (Montpellier 3) : Droit et gouvernement
François Ploton-Nicollet (École des Chartres - PSL) : Le pouvoir et les Lettres
Vincent Puech (UVSQ) : Les élites et le personnel de gouvernement
Umberto Roberto (Napoli Federico II, et représentant de la CUSGR) : La figure du prince dans l'Antiquité tardive

La collaboration de la SoPHAU avec la revue *Pallas*, bien établie depuis plusieurs années, permettra de faire paraître les actes dans cette revue dès octobre 2023.

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

Comme chaque année, l'assemblée générale des sociétaires se réunira à la fin de la première journée du colloque, soit le vendredi 2 juin. Le samedi après-midi sera consacré à une excursion.

Les inscriptions au colloque se feront sur une plateforme dédiée. Les adhérents bénéficieront d'un tarif préférentiel. Un tarif réduit sera proposé aux étudiants qui sont vivement incités à s'inscrire.

9. La SoPHAU et ses partenariats en réseau : le CoSSAF et Antiquité Avenir

Manuel Royo rappelle que Laurence Mercuri et lui-même représentent la SoPHAU aux assemblées générales du **Collège des sociétés savantes académiques de France** et que Sylvie Pittia siège au CA au titre des SHS. S. Pittia prend ensuite la parole pour évoquer l'activité du CoSSAF.

Le CA se réunit une fois par mois, le bureau tous les 15 jours. Le travail de structuration du collège s'est poursuivi en 2022 et son prochain congrès est prévu à Rennes les 6 et 7 avril 2023. SP s'est particulièrement impliquée dans la commission « Enseignement scolaire » pour éviter que n'y siègent que des didacticiens, mais il n'existe pas pour autant de désaccord de fond. La commission a produit à l'automne un texte commun aux sociétés sur la formation des enseignants. Celui-ci a été relayé par l'AEF et une audience au MEN est prévue à la mi-décembre (le MEN semble surtout vouloir discuter de l'enseignement primaire). La commission a aussi reçu une invitation de la présidente de la commission affaires culturelles à l'Assemblée nationale pour le 24 janvier 2023. Parmi les autres commissions, SP signale le travail de la commission « Doctorat », coordonnée par notre collègue de la SHMESP, Dominique Valérian, notamment dans le dossier des refus de détachement des jeunes collègues du secondaire par les rectorats, qui concerne toutes les disciplines.

Par ailleurs le CoSSAF participe à diverses initiatives comme « Le printemps de l'interdisciplinarité » ou « Femmes en tête » à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

M. Royo aborde ensuite le point sur le réseau **Antiquité Avenir**. Il souligne l'investissement considérable de Virginie Hollard, secrétaire des EGA au titre de la SoPHAU (avec Christophe Cusset au titre de l'APLAES), pour mettre en place le programme de la troisième édition des **États généraux de l'Antiquité** qui se tiendront à Lyon les 12 et 13 mai 2023 sur le thème « **Tous les chemins mènent à l'Antiquité** ». S. Pittia insiste à son tour sur le rôle fondamental de la SoPHAU dans les EGA depuis la première édition. Le succès des EGA est imputable aux présidents de la SoPHAU qui les ont créés et portés, Catherine Grandjean en 2015 et Antonio Gonzales en 2018. Ce sont assurément les secrétaires généraux des EGA, membres de la SoPHAU, qui ont permis la réussite de la dernière manifestation, Maria Teresa Schettino et Jean-Christophe Couvenhes. Plus récemment, Sylvie Crogiez et Franck Prêteux ont lancé les thèmes des EGA 2023 au sein d'AA, désormais relayés par V. Hollard (secrétaire des EGA, avec Annie Sartre, suppléante). Les EGA sont vraiment la meilleure représentation de la collaboration de la SoPHAU avec l'APLAES.

Le programme prévisionnel des EGA 2023, organisés avec le soutien des universités Lyon 2, Lyon 3, Saint-Étienne, l'ENS de Lyon et la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, est le suivant :

Vendredi 12 mai

Matinée consacrée aux États Généraux à proprement parler (Lyon 2-Grand Amphi.)

9h : Ouverture

10h : Table ronde avec APHG, SOPHAU, APLAES, CNARELA et AA - Vers quels métiers l'Antiquité conduit-elle ? Comment les métiers mènent-ils à l'Antiquité ?

11h15 : Table ronde sur les disciplines rares en présence d'Alice Mouton, hittitologue (Archéorient MOM)

Après-midi (ENS, amphithéâtre Descartes) consacré aux métiers spécialisés dans l'accès aux mondes anciens par le numérique, la BD et la littérature jeunesse

14h : Les sciences de l'Antiquité et les apports du numérique - « La Rome virtuelle de l'Université Caen Normandie : un outil scientifique et pédagogique » (Sophie Madeleine, CIREVE, Caen)

15h : BD / Mangas / Littérature jeunesse : table ronde avec des auteurs, chercheurs, libraires, organisée avec l'association Guillaume Budé de Lyon

16h : Comment diffuser les connaissances sur l'Antiquité ? avec Fabien Bièvre-Perrin (univ. Lorraine, Antiquipop), Bastien Rueff (Past and Curious)

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

17h : Projection du documentaire : « Les Étrusques, une civilisation mystérieuse de Méditerranée » (INRAP / Arte), suivie d'une conférence et d'une discussion
9h-17h45 (en parallèle) : Visite de la bibliothèque de la MOM (visites guidées et en libre accès)

Samedi 13 mai

Matinée sur le site de Lugdunum :

10h30 : Conférence de Catherine Broc-Schweitzer (Sources chrétiennes, Hisoma) en lien avec l'exposition « Spectaculaires » sur les spectacles antiques

11h30 : Visite libre de l'exposition et présentation de reconstitution d'objets antiques sur le site de Lugdunum : le char mycénien (Olivier Charnay, École centrale de Lyon)

Après-midi (au choix) :

Visite de sites : Circuit préparé par les étudiants de Patrice Faure (Lyon 3-Hisoma) et Aldo Borlenghi (Lyon 2-ArAr)

Musée des Moulages : Présentation d'une réplique de *klérôtérion* et visite de la collection des moulages

Concernant l'organisation du réseau Antiquité Avenir, SP signale que, comme l'année dernière, aucun candidat ne s'est présenté à la présidence et que le directoire assure l'intérim. Elle donne ensuite les informations suivantes :

- Ont été élus membres du directoire au titre de la SoPHAU le 21/11/2022 :
Sylvie Pittia (trésorière) ; Cyrielle Landrea (suppléante)
Virginie Hollard (secrétaire des EGA) ; Annie Sartre-Fauriat (suppléante)
- Prochaines réunions du directoire : 23/01, 25/03 et 06/06
- AG : le 18/11/2023
- Trésorerie : les EGA 2023, qui sont cofinancés, constituent le principal poste de dépense, avec, à moindre titre, la carte blanche des RVH à Blois.
- État du réseau en décembre 2022 : AA compte 38 associations à jour de cotisation :

- | | |
|--|---|
| 1. Association des amis des sources chrétiennes | 18. Association Sauvegarde des enseignements littéraires |
| 2. Association des amis de la Villa Kérylos | 19. Comité français des études byzantines |
| 3. Association des études grecques | 20. Clionautes |
| 4. Association française d'histoire économique | 21. Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues anciennes |
| 5. Association française des jeunes historiens du droit | 22. Compitum |
| 6. Association Guillaume Budé | 23. Fondation Hardt |
| 7. Association des historiens du droit de l'Ouest | 24. Fonds KHEOPS pour l'Archéologie |
| 8. Association le latin dans les littératures européennes | 25. HUMAN-HIST |
| 9. Association luxembourgeoise des professeurs de latin et de grec | 26. International association for assyriology |
| 10. Association des membres de l'École française d'Athènes | 27. Méditerranées |
| 11. Antiquipop | 28. Mnemosyne |
| 12. Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université | 29. Rallye latin |
| 13. APFLA_CPL | 30. Sorbonne antique |
| 14. Association des professeurs d'histoire et géographie | 31. Société des études latines |
| 15. Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur | 32. SEMEN-L |
| 16. Association des professeurs de lettres | 33. Société des études syriaques |
| 17. Argonautes | 34. Société française d'archéologie classique |
| | 35. Société française d'Égyptologie |
| | 36. Société française de numismatique |
| | 37. Société des professeurs d'histoire ancienne de l'Université |
| | 38. THAT |

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

- Six associations sont sorties du réseau pour des raisons diverses (dissolution, finances au plus bas etc.) ; le retour d'Arrête ton char a été accepté mais l'association n'a pas payé ses cotisations pour l'instant.
- AA prévoit d'ouvrir un chantier pour changer de prestataire de service internet et rendre le site et la messagerie fonctionnels.

10. Attribution du Prix SoPHAU

Florence Gherchanoc présente l'expert étranger choisi pour examiner les thèses finalistes du concours. **Carmine Ampolo** est professeur émérite d'histoire grecque à l'École Normale Supérieure de Pise, spécialiste d'histoire grecque, d'historiographie et d'archéologie de la Sicile et membre de l'Accademia Nazionale dei Lincei. Il est spécialiste de l'époque archaïque, plus particulièrement de l'économie et des institutions politiques et sociales. Ces centres d'intérêt sont néanmoins plus larges et concernent également l'histoire et l'archéologie de la Sicile antique, ainsi que l'histoire de l'Italie préromaine. L'historiographie constitue aussi un volet de ses travaux de recherche. C. Ampolo est notamment l'auteur de plusieurs monographies et directions d'ouvrage :

- *La Città e le città della Sicilia Antica*, Rome, Quasar, 2022 (direction)
- *Storie greche. La formazione della moderna storiografia sugli antichi Greci*, Turin, Einaudi, 1999
- Plutarco, *Le vite di Teseo e Romolo*, (introduzione, traduzione e commento), Milan, Mondadori (collection Lorenzo Valla), 1988 (1993²)
- *La città antica. Guida storica e critica*, Rome-Bari, Laterza, 1980.

L'expert, empêché d'être présent à notre assemblée générale, déclare dans son rapport lu par F. Gherchanoc que le Prix SoPHAU 2022 est attribué à **Jeanne Capelle** pour son travail intitulé ***Le théâtre en Ionie. Les monuments et leurs usages de la fin de l'époque classique à l'Antiquité tardive***, thèse de doctorat soutenue le 16 janvier 2021 à l'université Lyon 2, sous la direction de Jean-Charles Moretti. Ce choix est alors éclairé par la lecture du rapport de l'expert.

L'assemblée félicite la lauréate, présente dans la salle, qui à son tour fait part de sa grande joie de recevoir le prix. Le Président rappelle alors la nécessité de publier l'ouvrage tiré de la thèse dans des délais en conformité avec le règlement du prix. La lauréate donne quelques indications sur le devenir éditorial de son livre.

11. Questions diverses

Intervention du représentant de la SVAW-ASEA

Notre collègue, Prof. Dr. Hédi Dridi, titulaire de la chaire « Méditerranée antique » à l'université de Neuchâtel, a été délégué auprès de la SoPHAU par la présidente de l'Association suisse pour l'étude de l'Antiquité, Prof. Dr. Karin Schlapbach, pour présenter l'ASEA. Il rappelle que l'ASEA a été fondée en 1948 et fait paraître deux fois par an la revue *Museum Helveticum*. Le partenariat de nos deux associations a été officialisé par une convention il y a deux ans. L'ASEA présente tous ses vœux de succès à ce partenariat.

Prix CUSGR 2022

Le prix CUSGR 2022 a été attribué à **Manfredi Zanin**, pour son travail soutenu en avril 2022 et intitulé ***Le famiglie senatorie e l'egemonia del Mediterraneo. Diplomazia, relazioni politiche e tradizioni nel II secolo a. C.*** Cette thèse a été préparée sous la direction des Professeurs Francesca Rohr Vio (Ca'Foscari) et Federico Santangelo (Newcastle). Le jury de soutenance comportait en outre les Prof. John Thornton, Isabelle Cogitore et Tomaso Maria Lucchelli.

Présentation du CTHS par Jean-Yves Carrez-Maratray

Notre collègue, J.-Y. Carrez-Maratray, président de la section « Histoire des sciences de l'Antiquité » du Comité des travaux historiques et scientifiques, présente le fonctionnement du Comité.

Le comité, présidé par Philippe Bourdin, professeur à l'université de Clermont-Ferrand et spécialiste de Robespierre, a été créé par Guizot en 1834 et modernisé à de nombreuses reprises. De nouveaux statuts

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

sont en cours de rédaction pour l'année prochaine. Il est composé de neuf sections scientifiques et son siège est situé à Aubervilliers.

Le Comité organise des journées d'études et un congrès annuel assuré à tour de rôle par les sections et diachronique. Le congrès 2023, programmé à Toulouse, est organisé par la section « Préhistoire et protohistoire » sur le thème « Effondrements et ruptures », du Paléolithique au XXI^e siècle. Le CTHS attribue deux prix de thèse par an, sans roulement particulier entre les sections.

Concernant l'activité de la section « Histoire des sciences de l'Antiquité », celle-ci organise le 13 mars 2023 au Campus Condorcet une journée d'étude sur les villas et les résidences dans l'Antiquité. L'entrée est libre. Dans le cadre des conférences programmées le mercredi lors des réunions du Comité et retransmises en ligne, Catherine Vincent présentera une communication le 18/01/2023, intitulée « Saints et animaux au Moyen Âge ». La section, en charge du Congrès 2024, a été incitée par la présidence à organiser un congrès sur un thème en lien avec les Jeux olympiques. Afin de sortir du cadre strict des JO, la section propose un congrès sur « Corps, sport et jeux ».

APRES-MIDI 13H45-16H15

12. Table ronde : *L'agrégation d'histoire : peut-on/doit-on la réformer ?*

La table ronde, organisée et animée par Sylvie Pittia, réunissait Jean-Marie Le Gall, professeur d'histoire moderne à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et président du jury de l'agrégation externe d'histoire, Isabelle Heullant-Donat, professeur d'histoire médiévale à l'université de Reims et ancienne présidente du jury, Antonio Gonzales, professeur d'histoire romaine à l'université de Franche-Comté et président de la section 21 du CNU, Nicolas Richer, professeur d'histoire grecque à l'ENS-Lyon et ancien membre du jury.

S. Pittia rappelle qu'il a été très difficile de reconduire à la présidence de l'agrégation un universitaire et qu'elle se réjouit de pouvoir accueillir à cette table ronde J.-M. Le Gall, professeur d'histoire moderne à Paris 1, et son prédécesseur à la présidence, Isabelle Heullant-Donat, professeur d'histoire médiévale à Reims. La table ronde proposée entend fonctionner comme un laboratoire d'idées enrichi par les interventions des collègues invités et les échanges avec les sociétaires. S. Pittia lance ensuite le débat en rappelant la ventilation des postes depuis 2010 : 70, 100, 80, 91, 96, 90, 72, 72, 73, 73, 74 (+10 obtenus grâce à l'engagement du président du jury). Elle insiste surtout sur la baisse constante des inscrits au concours, comme le montrent les données figurant dans le rapport du jury : 920 candidats se sont inscrits en 2022, contre 1 240 en 2021 ; 1 314 en 2020 ; 1 352 en 2019 ; 1 467 en 2018 ; 1 599 en 2017 ; 1 663 en 2016. L'agrégation française est un concours sur emploi et la baisse constante des inscriptions suscite beaucoup d'inquiétudes : comment se fait-il que tant d'agrégés ne se dirigent pas vers l'enseignement secondaire ? Beaucoup de ceux qui ne vont pas dans le secondaire sont en réalité affectés à l'issue du concours dans l'enseignement supérieur (allocataires, ATER) ou se réorientent à échéance variable. Ces questions en amènent d'autres, volontairement provocatrices : à quoi sert donc l'agrégation si elle ne pourvoit pas aux besoins du secondaire mais sert de label dans d'autres filières ? L'agrégation, pour quoi faire ?

I. Heullant-Donat intervient à son tour pour souligner qu'on enregistre une baisse du nombre de candidats depuis 2013 et que la réforme du CAPES a accéléré le phénomène. Si beaucoup d'agrégés sont affectés dans l'enseignement secondaire, il est exact que peu y restent. Elle recense un certain nombre d'éléments qui lui semblent des difficultés : les épreuves du concours sont inchangées depuis 1987 ; l'agrégation a été détournée pour servir de sésame dans l'enseignement supérieur, or est-elle si indispensable pour entrer à l'Université ? ; l'enseignement secondaire possède une trop grande diversité de statuts : contractuels, certifiés, agrégés ; les contractuels recrutés à la rentrée 2022 sont mieux rémunérés que les titulaires de concours ; est-il raisonnable d'avoir des statuts différents de la 6^e à la terminale ? Est-ce indispensable d'avoir l'agrégation pour entrer dans le supérieur ?

J.-M. Le Gall prend la parole à son tour. Les réformes successives du CAPES ont entraîné l'essor de la pédagogie au détriment du disciplinaire. Plus on forme moins on attire, moins on attire plus on contractualise et donc moins on recrute des personnes formées et moins on les « fidélise ». Plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés actuelles en histoire et au-delà : la dissociation des deux concours, la peur de l'agrégation, la crainte d'être fonctionnaire en raison des questions d'affectation, de séparation du conjoint. La solution est tout d'abord de mieux payer les nouveaux recrutés : la désaffection pour l'agrégation est moindre car les agrégés sont les mieux rémunérés. J.-M. Le Gall est très attaché au concours national qui

SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr

est peut-être une condition nécessaire mais non suffisante du métier d'historien. Quant à l'université, mieux vaudrait créer des postes de MC que de recruter des agrégés et des certifiés : les PRAG et les PRCE sont moins bien payés que dans le secondaire parce qu'ils ont moins de primes. Toutefois un partenariat entre MENJ et MESR sur l'affectation des agrégés devrait permettre de mettre des personnes compétentes dans les TD de L1 et L2, pour lesquels on manque parfois d'enseignants. Le doctorat n'est pas une incitation ni même une préparation au concours : cette année, sur 45 docteurs inscrits au concours, 5 l'ont passé et un seul l'a eu. Pourtant l'agrégation offre un statut protecteur à nombre de docteurs qui après leur thèse ne trouvent pas de postes et vont en lycée, voire en CPGE. Les épreuves enfin : celles-ci sont en effet inchangées depuis longtemps comme si le multimédia n'existait pas.

N. Richer prend la parole pour évoquer la situation des concours à l'ENS. Parmi la diversité des types d'agrégatifs (le normalien élève, avec obligation de travailler 10 ans pour l'État, 4 en tant que normalien ; le normalien étudiant, recruté par l'ENS de Lyon sans avoir passé le concours et sans être payé, selon un dispositif propre à Lyon ; l'auditeur d'agrégation), en principe tous sont reçus la première ou la seconde fois. Après le concours, quelques-uns vont dans l'enseignement secondaire, la plupart devient titulaire d'un contrat doctoral.

Pour le CNU, A. Gonzales souligne que les parcours sont de plus en plus hétérogènes. Historiquement, les candidats étaient des historiens et des littéraires classiques agrégés. Aujourd'hui, les docteurs agrégés candidats à la qualification sont de moins en moins nombreux et les raisons multiples : le nombre d'agrégés diminue, donc, par effet mécanique, le nombre d'agrégés candidats à la qualification diminue aussi ; les écoles doctorales n'encouragent pas à passer les concours qu'elles jugent inutiles pour passer une thèse ; le nombre d'historiens de l'art et d'archéologues (non pas des archéologues « classiques » mais archéologues « environnementalistes ») ne cesse d'augmenter et, le plus souvent, les candidats n'ont pas de concours (professorat des écoles, CAPES ou agrégation).

Plusieurs collègues interviennent pour donner une idée de la proportion d'étudiants de L3 qui poursuivent, après un master recherche le plus souvent, vers la préparation des concours et leur obtention. Certains deviennent ensuite des chargés de cours dans leur université d'origine, en parallèle d'une thèse et d'une activité principale dans le secondaire. Quelques jeunes collègues, récents lauréats, font aussi part de leur expérience, comme agrégatifs, comme reçus et comme enseignants du supérieur ou du secondaire.

Après ces différentes interventions, la discussion s'engage avec la salle et diverses remarques ou propositions sont formulées :

- ouvrir l'agrégation d'histoire à l'histoire de l'art et l'archéologie ;
- la préparation de l'agrégation est l'occasion pour les étudiants en province de se confronter à ceux d'Île-de-France et ils trouvent là notamment une motivation ;
- s'interroger sur la disproportion des moyens par rapport aux résultats : 2/3 des admis ont préparé le concours à Paris et à Lyon ;
- c'est le rôle de l'université de former des enseignants et de former des historiens ; la question des débouchés est une autre question
- faut-il orienter la plupart des maquettes d'enseignement de la licence d'histoire et des examens universitaires en fonction de la nature actuelle des épreuves des concours d'enseignement ?
- les concours assurent un statut et, par conséquent, un salaire et une pension ;
- l'histoire de l'art n'a pas de concours d'enseignement, elle n'a pas non plus de débouchés (les postes de conservateurs sont rares) ; la tentative de créer un CAPES d'histoire de l'art a échoué avec la réforme de la formation (en dépit des positions convergentes des associations d'historiens et du dialogue constructif avec l'APAHU) ;
- la réussite à l'agrégation est un critère de visibilité pour les universités, qui peut être utile pour nos disciplines dans le contexte pluridisciplinaire de certains établissements ;
- la possibilité d'entrer dans le secondaire par la voie contractuelle dès la L3 peut motiver davantage que l'incertitude du concours ;
- réserver un contingent de postes aux docteurs sous condition d'augmenter le nombre de postes et en maintenant un seul jury ;
- certaines disciplines remettent en cause la thèse ; c'est le cas des sciences pour lesquels les publications évaluées au niveau international durant le contrat doctoral font foi et valent une thèse ;

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

- modifier les épreuves ; proposer deux commentaires et une dissertation plutôt qu'un commentaire et deux dissertations ; la piste d'une dissertation avec documents (5 ou 6) pourrait être explorée, ou celle d'une note de synthèse ;
- la leçon hors programme : pour certains, c'est « la roulette russe », en réalité il s'agit moins d'une épreuve de connaissances que d'une épreuve de méthodologie consistant à construire un cours.

À l'issue de cette discussion, J.-M. Le Gall souligne les points qui lui semblent les plus saillants :

- augmenter le nombre de places au concours ;
- faire converger les programmes des deux concours ;
- ménager l'agrégation sous peine de provoquer une tourmente qui pourrait lui être dommageable ;
- faire évoluer les épreuves quand c'est possible et en fonction de la concertation interne au directoire du jury.

Le bureau remercie les intervenants invités pour la grande franchise des débats et tout l'auditoire, tant pour les propositions avancées que pour l'esprit constructif des échanges.

La séance est levée à 16h15.

Composition du BUREAU de la SoPHAU au 10 décembre 2022 :

Président de la SoPHAU : Manuel ROYO

Trésorier : Sylvain JANNIARD

Secrétaire : Laurence MERCURI

Autres membres : Florence GHERCHANOC, Cyrielle LANDREA, Hélène MÉNARD, Sylvie PITTIA, Gaëlle TALLET.

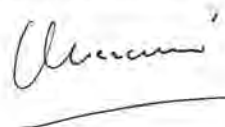
Les déclarations légales en préfecture seront effectuées dans les meilleurs délais sur la base de la présente délibération.

Fait à Paris, le 16/12/2022

Le Président de la SoPHAU,
Manuel Royo



La secrétaire de la SoPHAU,
Laurence Mercuri



SoPHAU

INHA – Bibliothèque Gernet-Glotz 2, rue Vivienne 75002 Paris

Secrétariat : sophau-communication@univ-fcomte.fr

Trésorerie : sylvain.janniard@univ-tours.fr